



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Établissements scolaires à Givors

Question écrite n° 28314

Texte de la question

M. Jean-Luc Fugit interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les moyens qui peuvent être apportés aux établissements d'enseignements primaires et secondaires situés sur la commune de Givors, au Sud de la métropole de Lyon, pour la rentrée de septembre 2020. La ville de Givors est située au sein de l'académie de Lyon, académie qui présente aujourd'hui les plus mauvais résultats de France dans ses réseaux d'éducation prioritaire. M. le député souhaite alerter M. le ministre sur les difficultés grandissantes au sein des écoles, collèges et lycées de la ville de Givors (manque de personnel, baisse des dotations horaires, épuisement des professeurs, colère des parents d'élèves), pour bonne partie liées à l'inadéquation des zonages d'éducation prioritaire et des moyens, au regard du nombre d'élèves accueillis et des problématiques socioéconomiques rencontrées par les familles givordines. À ce jour deux collèges sont présents sur la ville. Le collège Lucie Aubrac est pour sa part classé en réseau d'éducation prioritaire, mais dispose de tous les indicateurs pour accéder depuis plusieurs années à la classification REP +, or celle-ci n'a toujours pas été attribuée. Le collège Paul Vallon quant à lui n'est classé dans aucune de ces deux catégories car il accueille des élèves de villages alentours socialement moins défavorisés, mais, conjointement à ceux-ci et en grand nombre, des élèves issus des quartiers prioritaires de la ville de Givors. Cette non classification a pour effet collatéral de pénaliser lourdement les écoles élémentaires implantées dans ces quartiers et accueillant la même catégorie d'élèves que les écoles rattachées au collège Lucie Aubrac (pour exemple, pas de dédoublement systématique des CP et CE1). Concernant le lycée Aragon Picasso, la dotation horaire pour la rentrée de septembre 2020, bien que non encore arrêtée, semble préoccupante et pourrait aboutir à la constitution de classes au-delà du seuil des 35 élèves en seconde. Il l'interroge sur les moyens qu'il compte mobiliser lors de la rentrée de septembre 2020 pour les établissements d'enseignements primaires et secondaires à Givors, afin de mettre en parfaite cohérence ces moyens et les élèves accueillis.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Fugit](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28314

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2752

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)